

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2019 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Est absent :

M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

93-19

D'adopter l'ordre du jour du 6 mai 2019 tel qu'il est déposé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et dépôt du procès-verbal de correction en date du 25 avril 2019;
5. Correspondance :
 - 5.1 Demande d'autorisation de la Fondation Mira pour une collecte de fonds sur la voie publique,
 - 5.2 Demande du club Les Chevaliers de Colomb pour le remboursement du coût de location d'une salle,
 - 5.3 Demande d'autorisation de circuler sur le territoire du CISSS-CA;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 811-19 autorisant un emprunt de 962 400 \$ pour la réalisation de travaux de voirie sur les rues du Parc et d'Iberville;
8. Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 810-19 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec;
9. Demandes de dérogation mineure :
 - 9.1 Numéro 246 : Lot 2 641 622 – Marge de recul arrière dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une résidence,
 - 9.2 Numéro 247 : Lot 2 640 078 – Marge de recul arrière existante et marge de recul latérale existante dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal;
10. Adjudication d'un contrat pour l'ajout de filets et le réaménagement du terrain de baseball;

11. Octroi de mandats :
 - 11.1 Surveillance en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables,
 - 11.2 Contrôle géotechnique dans le cadre des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables,
 - 11.3 Contrôle géotechnique dans le cadre des travaux de pavage sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables,
 - 11.4 Réalisation d'une étude complémentaire dans le cadre de travaux de raccordement du puits Coulombe,
 - 11.5 Services professionnels en éclairage pour le parc Alexis-Blanchet,
 - 11.6 Conversion de l'éclairage routier municipal au DEL;
 - 11.7 Octroi d'un mandat d'étude géotechnique dans le cadre du projet de passerelle multifonctionnelle;
12. Modification à la résolution visant l'octroi d'un mandat pour l'élaboration de scénarios d'aménagement et de développement;
13. Autorisation de cessions de contrat concernant les matières résiduelles suite à une acquisition d'entreprise;
14. Autorisation du déplacement d'une servitude de passage dans le parc industriel;
15. Approbation d'une entente relative à des travaux d'infrastructure;
16. Approbation d'une entente pour l'obtention de services animaliers pour l'année 2019;
17. Approbation d'une entente financière avec la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon inc.;
18. Acquisition d'un tableau électronique pour le terrain de baseball;
19. Embauche d'une directrice du Service de l'urbanisme et du développement économique;
20. Embauche d'étudiants durant la période estivale pour le Service des travaux publics;
21. Adoption de la Ligne directrice sécuritaire relative à l'influence de drogues, d'alcool ou de médicaments;
22. Adoption de la Politique familiale et des aînés;
23. Adoption du plan d'action de la Politique familiale et des aînés;
24. Constitution d'un comité de suivi de la Politique familiale et des aînés;
25. Demande de reconnaissance de la Maison des jeunes en tant qu'organisme de loisirs;
26. Autorisation d'inscription pour l'organisation d'un rassemblement régional dans le cadre de la grande journée des petits entrepreneurs;
27. Points divers;
28. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
29. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

En présence d'une quinzaine de personnes, diverses questions sont adressées au conseil municipal.

Un citoyen souhaite obtenir des précisions concernant les normes applicables à l'implantation des piscines.

Un citoyen souhaite savoir si le programme de vidange des installations septiques identifiera les installations non conformes.

Une citoyenne souhaite connaître les intentions de la Municipalité à l'égard de la mise en place d'un réseau d'égout pluvial dans le secteur ouest de la rue des Jacinthes.

Un citoyen soupçonne un bris de conduite dans le secteur de la rue des Érables, près de l'intersection avec la rue du Pont. Il souhaite également savoir où en est le projet d'affichage des numéros civiques.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et dépôt du procès-verbal de correction en date du 25 avril 2019

94-19

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, tel qu'il a été rédigé, et dépôt, conformément à l'article 202.1 du Code municipal, du procès-verbal de correction en date du 25 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

Demande d'autorisation de la Fondation Mira pour une collecte de fonds sur la voie publique

ATTENDU QUE la Fondation Mira désire effectuer une collecte de fonds le samedi 18 mai 2019 de 9 h à 15 h, pouvant être remise en cas de mauvais temps;

ATTENDU QUE cette collecte de fonds est prévue sur la voie publique, c'est-à-dire à l'intersection de la rue du Pont et de la rue des Érables;

ATTENDU QUE la Fondation Mira désire obtenir l'autorisation de la Municipalité pour la tenue de cette collecte à cet endroit;

95-19

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

EN CONSÉQUENCE,

D'autoriser la Fondation Mira à tenir une collecte de fonds à l'intersection de la rue du Pont et de la rue des Érables le samedi 18 mai 2019 de 9 h à 15 h ou à une autre date devant être convenue avec la Municipalité.

D'informer la Fondation Mira que la rue du Pont est sous la juridiction du ministère des Transports et qu'elle doit s'assurer d'obtenir son autorisation également.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.2

Demande du club Les Chevaliers de Colomb pour le remboursement du coût de location d'une salle

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un déjeuner-bénéfice le 12 mai 2019 au profit d'œuvres et d'organismes communautaires de la municipalité;

ATTENDU QU'en tant qu'organisme communautaire reconnu les Chevaliers de Colomb bénéficient de la gratuité de la salle municipale pour cette activité;

ATTENDU QUE le souper-bénéfice nécessite l'utilisation de la cuisine du centre municipal et que celle-ci ne fait pas partie des gratuités offertes aux organismes communautaires;

ATTENDU QUE la Municipalité désire reconnaître l'apport des Chevaliers de Colomb dans le milieu communautaire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition madame Anick Campeau
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

96-19

D'accorder au Chevalier de Colomb une subvention qui équivaut au coût de location de la cuisine du centre municipal dans le cadre du déjeuner-bénéfice du 12 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.3

Demande d'autorisation de circuler sur le territoire du CISSS-CA

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA) organise le défi cycliste *Une route sans fin* qui se tiendra le 6 juin prochain afin de faire vivre des moments de succès à des jeunes hébergés dans diverses ressources du CISSS;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce défi, les 70 cyclistes, qui emprunteront la rue des Érables, désirent faire une halte sur les terrains du presbytère et utiliser les commodités du centre municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

97-19

D'autoriser le CISSS-CA à circuler sur le territoire de la municipalité, à faire une halte sur le terrain du presbytère et à utiliser les commodités du centre municipal lors de la 15^e randonnée cycliste des centres jeunesse Chaudière-Appalaches, la Route Sans fin tenue le 6 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par madame monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

98-19

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois d'avril 2019 totalisant 407 724,43 \$.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 811-19 autorisant un emprunt de 962 400 \$ pour la réalisation de travaux de voirie sur les rues du Parc et d'Iberville

Je, Germain Couture, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 811-19 autorisant un emprunt de 962 400 \$ pour la réalisation de travaux de voirie sur les rues du Parc et d'Iberville

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 8

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 810-19 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Monsieur Olivier Dumais dépose et présente le projet de règlement numéro 810-19 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

Point n° 9

9.1

Demande de dérogation mineure numéro 246 : Lot 2 641 622 – Marge de recul arrière dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une résidence

ATTENDU QUE monsieur Sylvio Lapointe et madame Jacynthe Brouard sollicitent pour l'immeuble localisé au 135, rue du Repos, portant le numéro de lot 2 641 622 une dérogation mineure afin de rendre réputé conforme l'agrandissement d'une résidence à 6,25 mètres de la ligne arrière, contrairement aux dispositions de l'article 7.3 du Règlement de zonage numéro 243-91 qui prescrivent une marge de recul arrière de 7,6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 14-19;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

99-19

D'accorder la dérogation mineure présentée à la demande n° 246.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

9.2

Demande de dérogations mineures numéro 247 : Lot 2 640 078 – Marge de recul arrière existante et marge de recul latérale existante dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation J.Y. Couture sollicite pour l'immeuble au 176, rue Damase-Breton, portant le numéro de lot 2 640 078, des dérogations mineures afin de rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment principal à 6,24 mètres de la ligne arrière et à 4,75 mètres de la ligne latérale, contrairement aux dispositions de l'article 7.3 du Règlement de zonage numéro 243-91 qui prescrivent une marge de recul arrière de 7,6 mètres et aux dispositions de l'article 7.4 de ce même règlement qui prescrivent une marge de recul latérale d'au moins 5 mètres;

ATTENDU QUE cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 15-19;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

100-19

D'accorder les dérogations mineures présentées à la demande n° 247.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Adjudication d'un contrat pour l'ajout de filets et le réaménagement du terrain de baseball

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201906 afin d'adjuger un contrat pour l'ajout de filet et le réaménagement d'un terrain de baseball;

ATTENDU QUE ces travaux bénéficient d'une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV et du Fonds de soutien aux projets structurants*;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions déposé par l'adjoint au directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

101-19

D'adjuger le contrat pour l'ajout de filets et le réaménagement d'un terrain de baseball au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cité construction TM inc., au prix de 245 931,53 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 224 595 \$ prise à même le fonds de roulement remboursable en dix versements annuels égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

11.1

Octroi d'un mandat pour la surveillance en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables

ATTENDU QU'un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables a été adjugé par la résolution numéro 52-19;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de surveillance de ces travaux;

ATTENDU l'offre de services transmise par la firme SNC-Lavalin en date du 23 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

102-19

D'octroyer le mandat des services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables à SNC-Lavalin, conformément à l'offre de services du 23 avril 2019 prévoyant un coût de 21 500 \$, plus les taxes applicables, le tout, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministre des Transports, dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 22 575 \$, prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17, et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

11.2

Octroi d'un mandat pour le contrôle géotechnique dans le cadre des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables

ATTENDU QU'un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement et de réfection de ponceaux sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables a été adjudgé par la résolution numéro 52-19;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de remplacement et de réfection de ponceaux;

ATTENDU l'offre de services transmise par la firme Englobe en date du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

103-19

D'octroyer le mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de remplacement de deux ponceaux dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales* à Englobe conformément à l'offre de services du 28 mai 2018 prévoyant un coût de 10 428,74 \$ excluant les taxes applicables, le tout, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministre des Transports, dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 10 950,17 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17, et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

11.3

Octroi d'un mandat pour le contrôle géotechnique dans le cadre des travaux de pavage sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables

ATTENDU QU'un contrat pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue du Pont, sur la rue Bellevue et sur la rue des Érables a été adjugé par la résolution numéro 51-19;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de pavage;

ATTENDU l'offre de services transmise par la firme Englobe en date du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

104-19

D'octroyer le mandat pour le contrôle géotechnique des travaux de pavage dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales à Englobe conformément à l'offre de services du 28 mai 2018 prévoyant un coût de 14 900,71 \$, excluant les taxes applicables, le tout, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministre des Transports, dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 15 645,75 \$, prise à même le règlement d'emprunt numéro 780-17, et d'affecter le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme maximale correspondant à 25 % de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

11.4

Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude complémentaire dans le cadre de travaux de raccordement du puits Coulombe

ATTENDU QUE la Municipalité compte réaliser des travaux de raccordement du puits Coulombe au réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE ce projet a été approuvé dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*;

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il est nécessaire de réaliser une étude complémentaire à l'étude préliminaire réalisée en 2018;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme d'ingénierie Bruser en date du 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

105-19

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude complémentaire dans le cadre des travaux de raccordement des puits Coulombe à Bruser, conformément à l'offre de services du 19 avril 2019 prévoyant un coût forfaitaire de 9 855 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 10 347,75 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

11.5

Octroi d'un mandat pour des services professionnels en éclairage pour le parc Alexis-Blanchet

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder au remplacement des luminaires existants au parc Alexis-Blanchet par des luminaires de type DEL;

ATTENDU l'offre de services déposée par l'entreprise Ombrages en date du 15 avril 2019 pour effectuer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

106-19

D'octroyer le mandat pour les recommandations techniques visant le remplacement de l'ensemble des lumières existantes au parc Alexis-Blanchet par des luminaires de type DEL à l'entreprise Ombrage, conformément à l'offre de services déposée le 15 avril 2019 prévoyant un coût de 7 740 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 8 127 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

11.6

Octroi d'un mandat pour la conversion de l'éclairage routier municipal au Del

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

ATTENDU QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL, incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon doit conclure une entente avec la FQM;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE,

107-19 Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

De participer à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficier des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon , de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou toute personne qu'il désigne à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

11.7

Octroi d'un mandat d'étude géotechnique dans le cadre du projet de passerelle multifonctionnelle

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation des études préliminaires pour le projet de passerelle multifonctionnelle, une étude géotechnique est nécessaire;

ATTENDU QUE la firme Groupe ABS a fourni une offre de service le 3 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

108-19 Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'accorder le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique à la firme Groupe ABS inc., conformément à son offre de service du 3 mai 2019 prévoyant un coût de 17 744,00 \$ avant taxes;

D'autoriser, à cette fin, une dépense nette évaluée à 18 631.20 \$, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Modification à la résolution visant l'octroi d'un mandat pour l'élaboration de scénarios d'aménagement et de développement

109-19 Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

De modifier la résolution numéro 274-18 afin de prévoir que la dépense découlant du mandat d'élaboration de scénarios d'aménagement et de développement soit prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Autorisation de cessions de contrat concernant les matières résiduelles suite à une acquisition d'entreprise

ATTENDU QUE l'entreprise Gaudreau Environnement inc. a informé la Municipalité que les activités de sa division de Québec ont été acquises par l'entreprise GFL Environnemental inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement quatre (4) contrats relatifs aux matières résiduelles avec l'entreprise Gaudreau Environnement inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

110-19

D'autoriser la cession à l'entreprise GFL Environnemental inc. des contrats suivants :

- Location de contenants;
- Collecte et le transport des déchets solides (SLDL-201605);
- Collecte et le transport des déchets encombrants (SLDL-201606);
- Collecte mécanisée des déchets en bacs roulants (SLDL-201812).

D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents de cessions de ces contrats.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Autorisation du déplacement d'une servitude de passage dans le parc industriel

ATTENDU QUE lors de l'acquisition de terrains industriels par la Municipalité, une servitude de passage a été accordée à des lots afin d'éviter leur enclave;

ATTENDU QUE suite à la cession d'un autre terrain industriel à la Municipalité, un nouveau tracé pour cette servitude de passage est maintenant accessible;

ATTENDU QUE dans le cadre de la vente de terrains industriels par la Municipalité, il est souhaitable de déplacer cette servitude de passage afin de ne pas affecter les futurs lots devant être vendus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

111-19

D'autoriser le déplacement de la servitude de passage en faveur des lots 2 640 054 et 2 640 056 tel qu'établi dans l'acte de vente portant le numéro d'inscription au registre foncier 24 442 334 sur une portion du lot 6 291 748;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout acte nécessaire au déplacement de cette servitude;

De mandater l'étude L'Heureux, Lessard, Bolduc, notaires afin de mettre en œuvre le déplacement de cette servitude.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Approbation d'une entente relative à des travaux d'infrastructure

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 291 747 souhaite raccorder son immeuble au réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc municipal dessert la voie publique à proximité de cette propriété;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente établissant les conditions en vue de la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

112-19

D'approuver tel que présentée l'entente relative à des travaux d'infrastructure sur la rue Damase-Breton pour le raccordement de l'immeuble portant le numéro de lot 6 291 747 au réseau d'aqueduc municipal;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Approbation d'une entente pour l'obtention de services animaliers pour l'année 2019

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un contrôleur animalier afin d'appliquer la réglementation municipale concernant les animaux;

ATTENDU QUE le rôle du contrôleur animalier consiste également à procéder au recensement annuel des chiens par le biais de la vente de médailles;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et L'Escouade Canine MRC (2017) concernant ces services;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

113-19

D'approuver l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Escouade Canine MRC (2017) ayant pour objet le contrôle de certains animaux comprenant l'émission et la perception des licences pour chiens, pour une période de douze mois débutant le 1^{er} janvier 2019.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

D'autoriser le contrôleur animalier à délivrer des constats d'infraction à l'égard du chapitre 3 portant sur les animaux du règlement numéro 770-16.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Approbation d'une entente d'aide financière avec la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 270-18 afin d'autoriser le versement d'une aide financière à la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon inc.;

ATTENDU QUE le versement de l'aide financière pour l'année 2019 devait être précédé de la signature d'une entente;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

114-19

D'autoriser l'entente d'aide financière entre la Municipalité et la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon inc. prévoyant le versement d'une aide financière de 20 280 \$ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Acquisition d'un tableau électronique pour le terrain de baseball

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'amélioration du terrain de baseball, il est prévu de remplacer le tableau électronique;

ATTENDU la soumission déposée par le Groupe Sports-Inter Plus en datée du 6 décembre 2018;

ATTENDU QUE le coût de cette acquisition bénéficie d'une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV et du Fonds de soutien aux projets structurants*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

115-19

D'octroyer le contrat visant l'acquisition d'un tableau électronique pour le terrain de baseball à Groupe Sports-Inter Plus, conformément à la soumission datée du 6 décembre 2018 prévoyant un coût de 9 230 \$ avant taxes.

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 9 691,50 \$, prise à même le fonds de roulement et remboursable en dix versements annuels égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 19

Embauche d'une directrice du Service de l'urbanisme et du développement économique

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

116-19

D'autoriser l'embauche de madame Pascale Bertrand à titre de directrice du Service de l'urbanisme et du développement économique à raison d'une rémunération

correspondant à l'échelon 5 de son corps d'emploi à compter de son embauche et bénéficiant de dix jours ouvrables de vacances en 2019 et de quinze jours ouvrables de vacances à compter de 2020.

La période d'essai à l'embauche est de deux cent quarante (240) jours effectivement travaillés dans une période de douze 12 mois consécutifs.

D'établir la date d'embauche de madame Pascale Bertrand au 3 juin 2019 malgré une entrée en fonction progressive durant le mois de mai correspondant à un maximum de 35 heures.

De déclarer, aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes, que la Municipalité se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que madame Pascale Bertrand, urbaniste, peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses fonctions à compter du 3 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 20

Embauche d'étudiants durant la période estivale pour le Service des travaux publics

117-19

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'autoriser l'embauche temporaire d'un étudiant pour le Service des travaux publics à titre de journalier à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 15 \$ pour une période de douze (12) semaines, soit monsieur Samuel Mainguy.

D'autoriser l'embauche temporaire d'un second étudiant pour le Service des travaux publics à titre de journalier selon les mêmes conditions en fonction des besoins.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 21

Adoption de la Ligne directrice sécuritaire relative à l'influence de drogues, d'alcool ou de médicaments

ATTENDU QUE la Ligne directrice sécuritaire relative à l'influence de drogues, alcool et médicaments applicable au Service de la sécurité incendie a été proposée pour adoption ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer la gestion de potentielles situations problématiques en lien avec des facultés affaiblies par l'alcool, les drogues et tout médicament pour les membres du Service de la sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

118-19

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'adopter la Ligne directrice sécuritaire relative à l'influence de drogues, alcool et médicaments telle que soumise par le directeur du Service de la sécurité incendie.

Monsieur Germain Couture demande le vote :

Ont voté pour : Mesdames Geneviève Cliche, Caroline Fournier et Anick Campeau
Messieurs Renaud Labonté

A voté contre : Monsieur Germain Couture

Adoptée à la majorité
des conseillers présents

Point n° 22

Adoption de la Politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique familiale et des aînés (PFA) réunissant huit municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE le comité de pilotage de la MRC de La Nouvelle-Beauce a proposé la politique aux comités locaux des huit municipalités engagées dans la démarche collective;

ATTENDU QUE la proposition de la PFA a fait consensus au sein du comité local de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des familles et des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

119-19

D'adopter la Politique familiale et des aînés telle que soumise par le comité local.

De reconnaître cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des familles et des aînés.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 23

Adoption du plan d'action de la Politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique familiale et des aînés et du plan d'action qui en découle;

ATTENDU QUE la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la Politique familiale et des aînés;

ATTENDU QUE ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des familles, des adolescents et des aînés;

ATTENDU QUE le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

120-19

D'adopter le plan d'action découlant de la Politique familiale et des aînés telle que soumise par le comité local.

De reconnaître ce plan d'action comme un outil de planification pour les trois prochaines années.

De s'engager à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

De s'engager à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 24

Constitution d'un comité de suivi de la Politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE la Municipalité a démontré sa volonté d'élaborer une Politique familiale et des aînés (PFA) et un plan d'action pour assurer un milieu de vie de qualité répondant aux besoins des familles et des aînés;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la PFA et son plan d'action nécessite la création d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer la réalisation et le suivi des actions;

CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

121-19

De mandater le comité de la vie communautaire, de la famille, des aînés et de la jeunesse afin de conseiller la Municipalité sur la mise en œuvre de la Politique familiale et des aînés.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 25

Demande de reconnaissance de la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon inc. en tant qu'organisme de loisirs

ATTENDU QUE la Maison des jeunes (l'Organisme) a présenté une demande de reconnaissance à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme est incorporé en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

122-19

De reconnaître la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon inc. comme organisme de loisirs au sens de la *Politique de tarification des centres communautaires et des terrains sportifs* de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 26

Autorisation d'inscription pour l'organisation d'un rassemblement régional dans le cadre de la grande journée des petits entrepreneurs

ATTENDU QUE la journée est une activité pour les 5 à 12 ans visant à développer l'esprit d'entrepreneuriat en créant une petite entreprise d'un jour;

ATTENDU QUE lors de cette journée des rassemblements municipaux sont créés afin de rassembler les jeunes entrepreneurs d'un territoire en un point central;

EN CONSÉQUENCE,

123-19

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'autoriser l'inscription de la Municipalité pour l'organisation d'un rassemblement municipal dans le cadre de la grande journée des petits entrepreneurs prévue le samedi 15 juin 2019;

De mandater le Service des loisirs et de la vie communautaire et le comité de la vie communautaire, de la famille, des aînés et de la jeunesse à organiser le rassemblement municipal sur le terrain de stationnement du réservoir d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 27

Points divers

Aucun sujet n'est traité.

Point n° 28

Deuxième période de questions

Un citoyen désire connaître la localisation du puits Coulombe, l'étendue et l'échéancier des travaux de voirie dans le cadre du programme RIRL ainsi qu'obtenir des précisions concernant la Ligne Directrice Sécuritaire.

Un citoyen souhaite connaître quel sera le taux de taxation applicable suite à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 811-19 ainsi qu'informer la Municipalité des travaux nécessaires sur un ponceau de la rue du Parc Sud.

Point n° 29

Levée de la séance

124-19

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

À 21 h 38 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire